

# Politique de développement des collections du Service des bibliothèques de Trois-Rivières

Adoptée par le Comité exécutif  
du 23 mai 2017

CE-2017-0378



## Table des matières

1.	But et cadre.....	1
2.	Définitions.....	1
3.	Mission.....	2
4.	Principes et liberté intellectuelle.....	3
5.	Responsabilité.....	4
6.	Clientèles visées.....	5
7.	Portrait sommaire des collections.....	6
8.	Types et catégories de documents acquis.....	8
9.	Niveaux de développement des collections.....	10
10.	Critères généraux de sélection des documents.....	11
	<i>Critères d'exclusion.....</i>	<i>12</i>
11.	Publications à compte d'auteur ou autoédition.....	13
12.	Modes de sélection et d'acquisition.....	13
13.	Dons de documents.....	14
14.	Suggestions d'achats.....	15
15.	Plaintes et demandes de retrait.....	15

16.	Mise à jour des collections – Élagage.....	16
	<i>Objectifs de l'élagage</i> .....	16
	<i>Responsabilité et critères de l'élagage</i> .....	16
	<i>Fréquence d'évaluation des collections</i> .....	17
	<i>Disposition des documents élagués</i> .....	17
17.	Mise à jour de la politique .....	18
18.	Approbation et mise en œuvre .....	18

**Annexe - Guide de sélection par catégories documentaires..... 19**

1.	Livres pour adultes .....	19
	<i>Romans, littérature et bandes dessinées</i> .....	19
	<i>Romans pour adolescents</i> .....	20
	<i>Livres en grands caractères</i> .....	20
	<i>Livres en anglais</i> .....	20
	<i>Documentaires</i> .....	20
2.	Livres pour enfants.....	21
3.	Ouvrages de référence .....	21
4.	Généalogie .....	21
5.	Collections Trifluviana et Patrimoine local et régional .....	22

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES DE TROIS-RIVIÈRES

6.	Revue et journaux .....	22
7.	Documents audiovisuels.....	23
	<i>Disques compacts</i> .....	23
	<i>DVD</i> .....	23
	<i>Livres audio</i> .....	24
	<i>Jeux vidéo</i> .....	24
8.	Jeux .....	25
9.	Ressources numériques.....	25
	<i>Livres et revues numériques</i> .....	25
	<i>Publications officielles numériques</i> .....	26
	<i>Bases de données</i> .....	26

## 1. But et cadre

Le but de la présente politique est d'établir les paramètres de la gestion des collections du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières, afin de répondre aux besoins connus ou supposés de la clientèle, tout en tenant compte des ressources financières et matérielles disponibles.

Cette politique vise également à informer les autorités administratives et la clientèle des principes généraux en vigueur pour la gestion des collections; à guider le personnel et à définir ses responsabilités dans l'ensemble des processus qui en découlent.

La présente politique s'inscrit dans la mission du Service des bibliothèques de Trois-Rivières, et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada en matière d'acquisition de ressources documentaires, notamment :

- La loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1) et le Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (chapitre D- 8.1, r. 1);
- Loi sur le droit d'auteur (L.R.C. 1985, c. C-42);
- Loi sur le cinéma (L.R.Q., C-18.1).

## 2. Définitions

- Collections : Ensemble des documents sélectionnés et offerts à la clientèle.
- Documents : Ce terme inclut des ouvrages de toute nature et sur tous les supports : ouvrage imprimé, document audiovisuel, ressource électronique. Les documents peuvent être soit conservés dans un lieu physique, soit téléchargés ou accessibles à distance.
- Sélection : Décision prise par le personnel d'ajouter un document aux collections et de le rendre accessible soit physiquement ou à distance.

- Conservation : Action de conserver les documents dans des conditions appropriées, afin de les rendre accessibles à la clientèle et d'en permettre la consultation, le prêt, le téléchargement ou la reproduction.
- Élagage : Action de retirer définitivement des documents des collections et de les éliminer selon les procédures en vigueur.

### 3. Mission

Le réseau actuel des bibliothèques a été créé au moment des fusions municipales en 2002. Centralisé dès sa création, il se déploie en cinq points de service situés dans les secteurs correspondant aux anciennes municipalités :

- La bibliothèque Gatien-Lapointe dans le centre-ville de l'ancienne Ville de Trois-Rivières : on y retrouve l'administration, les services d'animation, de traitement documentaire et de référence qui desservent les cinq bibliothèques du réseau;
- Les quatre autres bibliothèques offrent des services de proximité. À l'est de la rivière Saint-Maurice se trouvent les bibliothèques Maurice-Loranger (secteur Cap-de-la-Madeleine) et De la Franciade (Saint-Louis-de-France), tandis qu'à l'ouest les bibliothèques Aline-Piché (secteur Trois-Rivières-Ouest et Simone-L.-Roy (Pointe-du-Lac).

Les besoins des citoyens constituent l'axe principal autour duquel s'articule l'ensemble des services et des collections du réseau des bibliothèques. La mission du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières s'énonce comme suit :

*« Rendre accessible des ressources imprimées, audiovisuelles et numériques à la population pour répondre à leurs besoins d'information, de culture, d'apprentissage et de divertissement.*

*Accueillir les citoyens, promouvoir la lecture, offrir des services de conseil, de recherche documentaire et d'animation dans un lieu stimulant, convivial et attrayant ».<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Extrait de : Delorme, S. (2014). Le réseau des bibliothèques trifluvien. État des lieux et perspectives de développement. p. 23.

## 4. Principes et liberté intellectuelle

Le Service des bibliothèques respecte les grands principes énoncés dans les documents officiels suivants :

- L'article 19 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »; L'article 2(b) de la **Charte canadienne des droits et libertés** : «Chacun a les libertés fondamentales suivantes : liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; »;
- L'article 44 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* : « Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi. »;
- le **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique** (1994), et notamment : «Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales. »;
- la **Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle** (2002) énoncée par l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions);<sup>2</sup>
- la **Charte des droits du lecteur** (1976) adoptée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des bibliothécaires du Québec (QLA) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ).<sup>3</sup>

Dans le respect de la législation existante, le Service des bibliothèques s'engage donc à rejeter toute forme de censure et à présenter le plus grand nombre d'opinions dans l'ensemble des domaines du savoir. En ce sens, lorsque les agissements d'un auteur portent à controverse, il importe de distinguer l'auteur de son œuvre et de valider si l'œuvre véhicule un contenu raciste, haineux ou diffamatoire, d'une violence extrême ou pornographique, lesquels contenus ne sont pas acquis.

---

<sup>2</sup> *Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle [En ligne].*

<sup>3</sup> *Charte des droits du lecteur [En ligne] (1976) [https://cbpq.qc.ca/informations/charte-des-droits-du-lecteur-1976] (consulté le 15 février 2017).*

Le Service des bibliothèques refuse également toute forme de pression de la part d'individus ou de groupes visant à orienter le développement des collections par des ouvrages proposant une propagande politique, religieuse ou d'autre nature.

Dans sa pratique, le personnel assigné à la gestion des collections respecte les principes suivants :

- Reconnaître le droit de chaque citoyen d'avoir accès à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture;
- Respecter la diversité des besoins et rendre disponible un large éventail de connaissances, de créations, d'idées et d'opinions;
- Présenter le plus de points de vue, de niveaux de lecture et de compréhension possibles;
- Tenir compte de l'évolution constante des besoins et des intérêts de la clientèle et être l'affût des nouvelles manières de créer, de diffuser et d'utiliser les documents;
- Mettre en valeur et assurer la pérennité du patrimoine imprimé local et régional;
- Considérer que le Service des bibliothèques fait partie d'un réseau national de services documentaires; valoriser la complémentarité et le partage des ressources documentaires.

Par ailleurs, le fait d'acquérir un document n'implique pas que le Service des bibliothèques endosse l'un ou l'autre des points de vue exprimés par les auteurs. La responsabilité finale de l'utilisation des collections appartient aux usagers et dans le cas des enfants, aux parents ou aux tuteurs de ces derniers.

## 5. Responsabilité

La responsabilité du développement des collections incombe au Coordonnateur du développement des collections et secteurs spécialisés. Ce dernier dirige et coordonne l'ensemble des opérations relatives à la gestion des collections : planification budgétaire, sélection et veille, évaluation et mise en valeur. Il a le devoir de tenir compte des besoins des clientèles et d'appliquer les principes et les critères énoncés dans la présente politique. Il est assisté dans sa tâche par le bibliothécaire à la référence.

## 6. Clientèles visées

La clientèle du Service des bibliothèques est l'ensemble de la population de la Ville de Trois-Rivières. Selon les données colligées dans le **Schéma d'aménagement et de développement de la Ville** révisé en 2016<sup>4</sup>, en voici un portrait démographique succinct :

- 136 018 habitants (décret 2016);
- Une population vieillissante : les 65 ans et plus représentent 19,8 % de la population, comparativement à 15,9 % pour le Québec. D'après les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la proportion des 65 ans et plus devrait atteindre les 31,9 % en 2031, comparativement à 25,2 % pour l'ensemble du Québec;
- Une population dont la langue maternelle est le français à 96,5 % et l'anglais à 1 %;<sup>5</sup>
- Un revenu médian des personnes inférieur à celui du Québec, d'environ 2 000 \$;
- Un niveau de scolarité correspondant principalement à une formation de type technique : 58,9% des personnes ont soit un diplôme secondaire (22,3 %), de métiers (17,8 %) ou collégial (18,8 %); 20,5 % sont sans diplôme et 20,6% ont un diplôme universitaire;
- Des emplois principalement dans le secteur des services;
- Un taux de défavorisation qui oscille entre deux pôles : les quartiers centraux de la ville sont fortement défavorisés, alors que les secteurs périphériques présentent à l'inverse une population mieux nantie et faisant face à peu de problèmes sociaux.

Ces indicateurs démographiques servent de guide dans le développement des collections. D'abord destinées à répondre aux besoins du grand public, les collections tiennent compte également des besoins de clientèles spécifiques, notamment :

- Les enfants et les adolescents;
- Les personnes en processus d'alphabétisation ou ayant des difficultés de lecture;

---

<sup>4</sup> Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170). Les données du recensement 2016 de l'Institut de la Statistique du Québec n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de la politique.

<sup>5</sup> Statistiques Canada. (2011). [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo12b-fra.htm>] (consulté le 15 février 2017).

- Les personnes ayant un handicap ou à mobilité réduite;
- Les nouveaux arrivants.

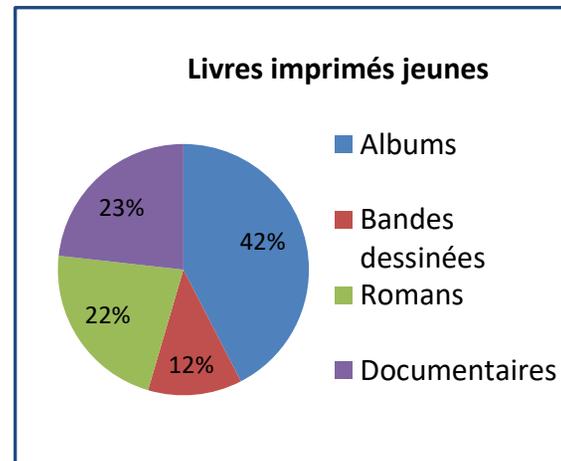
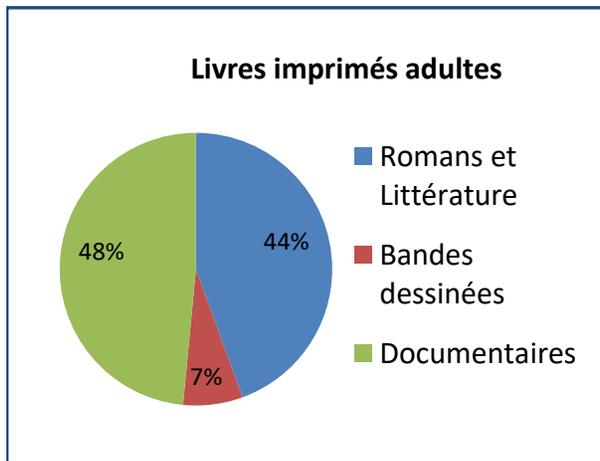
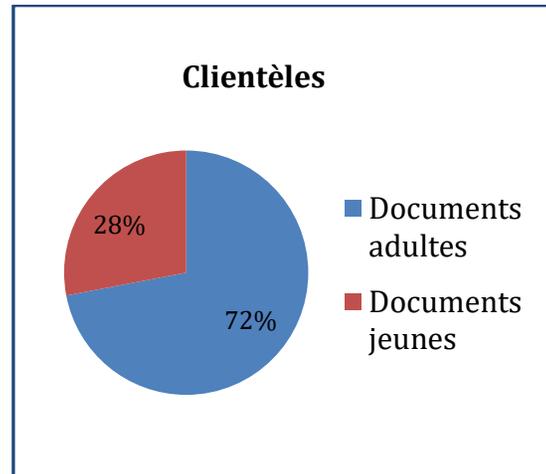
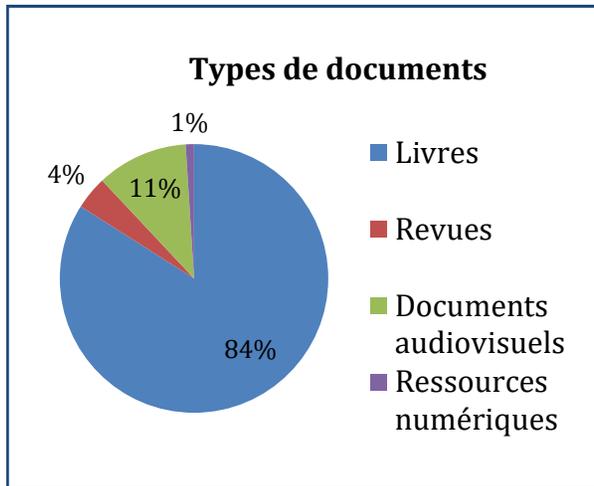
## 7. Portrait sommaire des collections

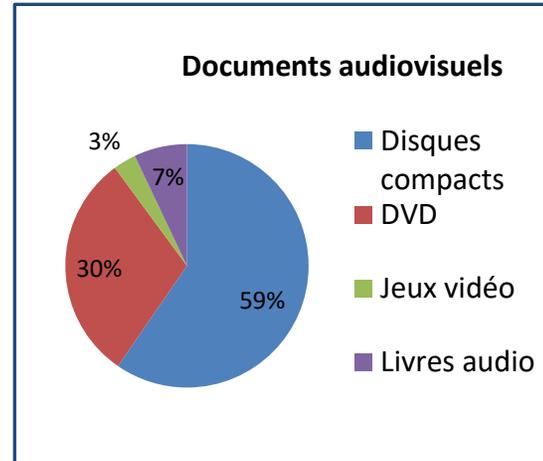
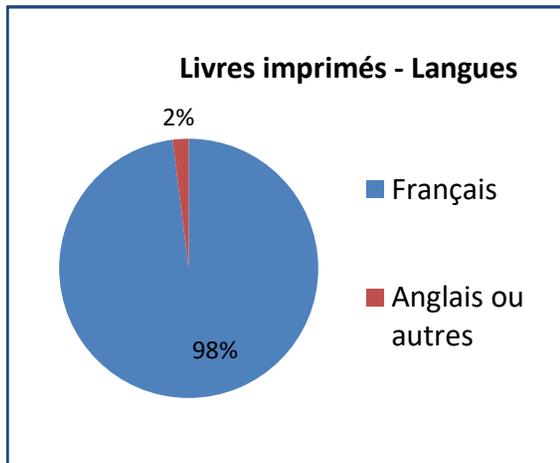
La collection du réseau du Service des bibliothèques comprend plus de 490 000 documents. Compte tenu de leur taille distincte, toutes les bibliothèques n'offrent pas les mêmes titres. Toutefois, les citoyens de chaque point de service bénéficient de la richesse des collections grâce au service de réservation interlocalisation, de prêt et de retour universel.

Au 31 décembre 2016, l'état des collections était le suivant :

Types de documents	Enfants	Adultes	Total
Livres imprimés	123156	282432	405588
Livres - consultation sur place	325	4502	4827
Livres audio	1904	2076	3980
Livres numériques		5113	5113
Périodiques imprimés	2784	17298	20082
Disques compacts et livres-disques	1468	30760	32228
DVD	5349	11174	16523
Jeux vidéo	1318	410	1728
Banques de données en ligne	4	8	12
Publications officielles électroniques		786	786
Références électroniques		10	10
Microfilms		488	488
Jeux de table	222		222
<b>Total des documents</b>	<b>136530</b>	<b>355057</b>	<b>491587</b>

Les graphiques suivants présentent la répartition des documents selon différents critères :





## 8. Types et catégories de documents acquis

Les catégories de documents acquis sont les suivantes :

- Livres :
  - Albums pour enfants;
  - Romans;
  - Romans en grands caractères pour les adultes;
  - Bandes dessinées;
  - Mangas pour les adultes;
  - Documentaires;
  - Ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, atlas, répertoires, etc.);
  - Partitions musicales.
- Revues et journaux.

- Documents audiovisuels :
  - Disques audio;
  - DVD;
  - Jeux vidéo pour les enfants et les adolescents;
  - Livres audio.
- Journaux patrimoniaux sur microfilm : au fur et à mesure que ces journaux seront numérisés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les microfilms seront retirés de la collection.
- Documents numériques :
  - Livres numériques;
  - Revues numériques;
  - Publications officielles du Québec et du Canada;
  - Bases de données.
- Jeux pour les enfants.
- Livres d'artistes : une petite collection de livres d'artistes est développée par la Corporation de développement culturelle de Trois-Rivières et diffusée par le Service des bibliothèques.

Les types de documents suivants sont exclus :

- Manuscrits;
- Brochures publicitaires, dépliants, programmes-souvenirs, calendriers;
- Journaux étudiants ou d'organismes de quartier;
- Photographies;
- Disques vinyles;
- DVD Blu-ray;
- Oeuvres d'art;
- Objets.

## 9. Niveaux de développement des collections

Les collections visent à répondre aux besoins d'une clientèle très diversifiée, tant dans les groupes d'âge, les niveaux de scolarité ou les motivations personnelles. Les collections s'adressent au grand public et offrent des ouvrages qu'on peut regrouper selon trois niveaux de complexité :

- Niveau minimal : des ouvrages de base, de lecture simple; ce sont des documents souvent demandés à cause d'une forte pression médiatique;
- Niveau élémentaire : des documents généraux servant d'introduction à un domaine ou qui cherchent à le définir, ainsi que les classiques du secteur concerné;
- Niveau avancé : des documents de vulgarisation d'excellent niveau, qui s'adressent à un public averti ayant déjà une connaissance plus approfondie d'un domaine, soit de niveau collégial ou de 1<sup>er</sup> cycle universitaire;
- Non couvert : les documents de niveau expert ou de recherche approfondie, s'adressant à des professionnels ou des chercheurs d'un domaine quelconque ne sont pas acquis.

Les collections de la bibliothèque Gatien-Lapointe constituent un pôle de référence pour le réseau et couvre les trois niveaux de complexité. Avec un fonds documentaire de plus de 200 000 documents, on y retrouve une collection substantielle présentant une bonne sélection de documents rétrospectifs, incluant les auteurs et les ouvrages fondamentaux ou reconnus d'un domaine. Elle comprend également des ouvrages peu médiatisés, mais dont la qualité du contenu ou la renommée de l'auteur contribue à l'enrichissement des collections. Elle diffuse des collections plus exhaustives ou spécialisées dans plusieurs domaines : littérature, bandes dessinées, musique et films, revues, ouvrages de référence, patrimoine local et régional et auteurs régionaux.

Les bibliothèques Maurice-Loranger et Aline-Piché abritent des collections de plus de 92 000 documents chacune. Outre un bon fonds en littérature jeunesse, on y retrouve pour les adultes une gamme assez étendue de romans, de documentaires et de revues de tous niveaux, avec toutefois une moins grande proportion de documents de niveau avancé et un nombre limité de titres rétrospectifs. Les collections audiovisuelles quant à elles comportent essentiellement des documents populaires.

Les bibliothèques de la Franciade et Simone-L.-Roy comportent respectivement environ 45 000 documents. Elles offrent un éventail intéressant de documents jeunesse principalement axé sur la production québécoise. Compte tenu de leur taille plus modeste, les collections pour adultes sont développées en fonction d'une grande circulation, avec

des titres populaires et souvent médiatisés et un fonds documentaire de base sur les sujets courants, de niveau minimal ou élémentaire.

## 10. Critères généraux de sélection des documents

Pour assurer un développement cohérent et équilibré des collections, tenant compte à la fois des besoins multiples de la clientèle et de l'offre du marché sans cesse renouvelée, les sélectionneurs ont la responsabilité d'évaluer les ouvrages à acquérir avec objectivité, en s'appuyant sur des critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie. Les critères généraux s'inspirent de ceux établis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour sa collection universelle<sup>6</sup>, soit :

- Les besoins exprimés ou supposés de la clientèle;
- La notoriété ou la crédibilité de l'auteur, de l'illustrateur, du créateur, de l'éditeur, du producteur, de la collection;
- L'exactitude, l'actualité et l'impartialité des informations présentées;
- La pertinence du sujet, du style, de l'illustration et du niveau de complexité, selon la clientèle visée;
- La popularité de l'auteur ou du sujet;
- La durée de vie du contenu;
- La valeur historique, littéraire ou artistique du document;
- Les critiques positives d'une autorité compétente;
- L'obtention d'un prix ou la mise en nomination pour un prix d'un organisme reconnu;
- L'originalité du document en regard des collections existantes;
- La présentation de divers points de vue sur une question;
- La qualité de la langue;
- La disponibilité d'une nouvelle édition mise à jour, corrigée ou enrichie;

---

<sup>6</sup> Politique de développement de la collection universelle [En ligne]

[[http://www.banq.qc.ca/a\\_propos\\_banq/mission\\_lois\\_reglements/lois\\_reglements\\_politiques/politiques\\_procedures/politique\\_dev\\_collection\\_pret\\_ref/index.html](http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/index.html)] (consultée le 3 mars 2017).

- La qualité de production technique du document : mise en page, illustrations et photos, graphisme, typographie, reliure;
- La pertinence du format et la facilité d'utilisation du document en bibliothèque. Pour les livres, le format régulier est privilégié et le format de poche est acquis lorsque le format régulier n'est pas disponible;
- L'équilibre dans la couverture des différents sujets et des genres littéraires;
- La date de publication : la priorité est accordée à la production courante;
- Le lieu de publication : à valeur égale, la priorité est donnée aux ouvrages publiés au Québec, puis au Canada et enfin à l'étranger;
- La langue du document : la clientèle étant majoritairement francophone, la collection imprimée est développée essentiellement en langue française. Une collection d'appoint en langue anglaise est offerte. Cette dernière est composée essentiellement de succès de librairie pour les adultes et de livres de fiction pour les jeunes;
- Le coût du document;
- Pour les titres très en demande, un exemplaire supplémentaire est acquis :
  - Pour les livres, pour chaque lot de cinq (5) réservations;
  - Pour les DVD et les jeux vidéo, pour chaque lot de 15 réservations.

## Critères d'exclusion

Les types de documents suivants ne sont pas acquis :

- Les ouvrages de propagande de nature religieuse, politique ou autre;
- Les œuvres aux propos haineux ou diffamatoires ou d'une extrême violence;
- Les ouvrages contrevenant aux lois en vigueur;
- Les œuvres aux contenus pornographiques ou obscènes, au sens défini dans le **Code criminel** :

*« Pour l'application de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, savoir : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence. »;*<sup>7</sup>

- Les manuels scolaires, sauf s'il n'y a pas d'équivalent sur le sujet et qu'ils sont pertinents pour le grand public;
- Les documents trop fragiles pour une utilisation en bibliothèque ou dont le format ne permet pas de traitement matériel;
- Les documents à usage personnel;
- Les documents qui ne sont pas distribués au Québec.

## 11. Publications à compte d'auteur ou autoédition

La publication à compte d'auteur ou autoédition est un mode d'édition selon lequel un auteur prend en charge tous les aspects de la publication et de la diffusion de son ouvrage, sans l'intermédiaire d'un éditeur, ou encore un document publié par une entreprise spécialisée dans l'édition ou la production sur demande.

Compte tenu que le Service des bibliothèques reçoit régulièrement des propositions d'auteurs afin d'intégrer à la collection des ouvrages publiés à compte d'auteur, seuls les documents d'auteurs de Trois-Rivières et de la région sont acquis s'ils ont fait l'objet d'un dépôt légal et s'ils respectent les critères de sélection de la présente politique.

## 12. Modes de sélection et d'acquisition

La majorité des acquisitions sont effectuées directement chez les fournisseurs. Les bibliothécaires visitent régulièrement leurs salles d'exposition pour prendre connaissance des nouveautés et y effectuer les sélections. Les choix sont aussi effectués directement en ligne sur les sites des fournisseurs pour les jeux vidéo, les livres numériques et les publications officielles.

---

<sup>7</sup> Code criminel, L.R. (1985), ch. C-46, art. 163; 1993, ch. 46, art. 1.

Enfin des commandes régulières sont transmises aux fournisseurs pour les cas suivants :

- Ajout d'exemplaires pour les titres très en demande;
- Suggestions d'abonnés respectant les critères de sélection;
- Sélection de titres à partir de listes bibliographiques, de catalogues d'éditeur, de bases de données;
- Livres en grands caractères.

De plus, les bibliothécaires assurent une veille informationnelle grâce aux outils suivants :

- Utilisation de bases de données spécialisées telles **Memento**, **Service québécois de traitement documentaire**, **Mediafilm**;
- Journaux, revues, blogues, médias ou sites Web spécialisés;
- Rencontres de représentants de distributeurs ou de maisons d'édition;
- Visite de salons du livre.

## 13. Dons de documents

Compte tenu que le Service des bibliothèques recevait annuellement des milliers de documents en don et ne disposait pas de ressources suffisantes pour les traiter et les entreposer, le Service des bibliothèques n'accepte plus les dons de documents depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016. Les donateurs sont invités à apporter les livres dont ils souhaitent se départir à la vente annuelle qui a lieu chaque printemps, ou à offrir leurs documents à l'un des organismes communautaires dont la liste se trouve sur le site Web du Service des bibliothèques.

Toutefois, le Service des bibliothèques se réserve le droit d'intégrer à la collection des œuvres d'auteurs de Trois-Rivières et de la région lorsque ces dernières lui sont données.

## 14. Suggestions d'achats

Les abonnés peuvent proposer l'acquisition de documents répondant à leurs besoins spécifiques. Bien que tous les titres suggérés ne puissent être acquis, chaque suggestion est analysée et traitée dans un délai d'environ un mois suivant la demande. Le document suggéré est acquis s'il répond aux critères de la politique de développement des collections.

Chaque abonné peut présenter un maximum de 12 suggestions par année civile. L'abonné est avisé de l'acceptation ou du refus de la suggestion par courriel ainsi que dans son dossier d'abonné. Si le document suggéré est acquis, l'abonné peut réserver le titre lorsqu'il apparaît au catalogue : le fait de présenter une suggestion d'achat n'accorde pas de priorité de réservation sur le document acquis. Si la suggestion d'achat est refusée, le motif du refus est précisé à l'abonné. S'il s'agit d'un livre, l'abonné est invité à présenter une demande de prêt entre bibliothèques via le service de la référence.

Les suggestions relatives à des nouveautés doivent être soumises seulement 3 mois après le mois de parution du document. Ce délai correspond au délai maximal de traitement des nouveautés déjà sélectionnées, raison pour laquelle les suggestions effectuées pour des titres parus depuis moins de 3 mois sont refusées.

## 15. Plaintes et demandes de retrait

Malgré la mise en application de la présente politique, le Service des bibliothèques convient que certains ouvrages de la collection peuvent faire l'objet de controverse. Les citoyens sont invités à faire part de leurs commentaires aux responsables des points de service qui en assurent le suivi auprès du Coordonnateur du développement des collections. Toutefois, toute plainte formelle ou demande de retrait doit être transmise par écrit sur le formulaire de requête prévu à cet effet. La plainte est analysée par un comité ad hoc qui prend une décision et la transmet par écrit à la personne ayant formulé la plainte.

## 16. Mise à jour des collections – Élagage

### Objectifs de l'élagage

Afin d'offrir une collection à jour, pertinente et attrayante, il est essentiel d'évaluer de manière continue le fonds documentaire. Les espaces physiques étant limités, il va de soi que le fonds documentaire ne peut croître indéfiniment. Pour faire de la place aux nouveautés sur les rayons, il est nécessaire de retirer les documents qui ne répondent plus aux besoins : on élague les collections pour actualiser l'offre documentaire et rendre ainsi les collections plus vivantes et accessibles.

### Responsabilité et critères de l'élagage

Tout comme pour la sélection des documents, les bibliothécaires ont la responsabilité d'évaluer les ouvrages à élaguer avec objectivité, en s'appuyant sur des critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie, soit :

- Concordance du document avec la politique de développement des collections : on retire les documents qui ne correspondent pas aux critères de la politique;
- Nombre de prêts depuis la date d'acquisition ou de consultations pour les ouvrages de référence;
- Date du dernier prêt : dans les points de service, les documents non prêtés depuis 3 à 5 ans sont élagués, sauf s'il s'agit d'un tome et que les autres tomes ont été prêtés. Le fonds documentaire est conservé à la Bibliothèque Gatien-Lapointe;
- Date de publication du document pour les documentaires : l'information présentée est-elle encore d'actualité?
- Œuvre mise à jour, enrichie ou corrigée : on conserve l'édition la plus récente;
- Durée de vie du contenu : le document présente-t-il une valeur littéraire, artistique, historique ou patrimoniale qui justifie de le conserver en collection de manière pérenne?;
- Différentes versions ou éditions de la même œuvre : on conserve la version la plus pertinente;
- Disponibilité en format numérique : on tend à retirer les ouvrages de référence disponibles en format numérique;
- Ouvrage en tomes ou série de bandes dessinées : on évalue l'ensemble des tomes ou des numéros;

- Exemplaires multiples pour un titre qui a été très en demande : pour chaque exemplaire prêté, on conserve un exemplaire en rayons;
- État physique du document : on retire les documents détériorés et on évalue la pertinence de les réparer ou de les remplacer selon le cas;
- La disponibilité du document par l'intermédiaire d'autres bibliothèques ou institutions;
- Délai de conservation des revues : 3 ans plus l'année en cours, à l'exception des revues des collections **Trifluviana** et de **généalogie**;
- Délai de conservation des journaux : 1 mois dans les points de service, 3 mois à Gatien-Lapointe, à l'exception du **Nouvelliste** qui est conservé 6 mois et des journaux de la collection **Patrimoine local et régional** qui sont conservés à vie.

## Fréquence d'évaluation des collections

À la bibliothèque centrale, un calendrier d'élagage est établi de telle sorte que l'ensemble des collections soit réévalué sur une période de trois ans. Dans les points de service, les collections sont révisées sur une base annuelle en fonction des besoins requis en espace.

## Disposition des documents élagués

Presque tous les documents en bon état retirés des collections sont acheminés à la vente annuelle de livres, organisée grâce à un partenariat entre les bibliothèques de Trois Rivières, de Mont-Carmel, de Shawinigan ainsi que le Réseau Biblio CQLM. Celles-ci mettent en commun les documents élagués de leurs collections ainsi que les dons du public pour offrir plus de 80 000 documents en vente à un prix modique.

Les exemplaires multiples des titres très en demande sont mis en vente au fur et à mesure de l'élagage dans les points de service.

Les documents trop détériorés sont envoyés au recyclage, tandis que les documents qui n'ont pas été acquis lors de la vente annuelle sont transmis à l'organisme **Culture à partager** qui les envoie dans des pays francophones en voie de développement pour aider à l'alphabétisation.

## 17. Mise à jour de la politique

La Politique de développement des collections du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières est révisée minimalement aux 3 ans.

## 18. Approbation et mise en œuvre

La présente politique est adoptée par le conseil municipal et déposée à la Ville de Trois-Rivières. Elle est disponible sur le site Web du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières.

# Annexe - Guide de sélection par catégories documentaires

## 1. Livres pour adultes

### Romans, littérature et bandes dessinées

- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Tous les genres sont couverts selon l'offre du marché dans les nouveautés et selon la demande des clients : historique, fantastique, policier, biographique, psychologique, humoristique, érotique, d'aventure, d'amour, de science-fiction;
- Les tomes des séries en cours déjà acquis. Toutefois, le Service des bibliothèques n'a pas l'obligation d'acquérir l'œuvre entière d'un auteur;
- Une attention particulière est apportée à la littérature québécoise et plus particulièrement aux œuvres d'auteurs de la région de la Mauricie qui sont regroupées dans la collection ***Trifluviana***;
- Un fonds littéraire d'œuvres québécoises et étrangères classiques (chefs d'œuvre, prix littéraires, livres cultes) est conservé et la production des écrivains québécois est mise en valeur;
- Pour les bandes dessinées, la notoriété de l'illustrateur est un critère de sélection important;
- La poésie québécoise est développée de manière exhaustive, compte tenu que Trois-Rivières tient annuellement le *Festival international de la poésie*.

## **Romans pour adolescents**

Une collection de romans répondant aux goûts particuliers des jeunes de 12 à 17 ans est développée.

## **Livres en grands caractères**

Les livres en grands caractères se caractérisent par une taille de caractères plus grands et plus encrés, un interlignage aéré et un papier antireflet. Cette collection se compose essentiellement de romans d'auteurs à succès ou de grands noms de la littérature, ainsi que de quelques biographies et récits.

## **Livres en anglais**

La collection comprend principalement des romans qui sont des succès de librairie et des grands noms de la littérature de niveau grand public. Quelques documentaires sur des sujets populaires ou d'actualité ainsi que des biographies et des essais sont acquis, lorsque suggérés par la clientèle.

## **Documentaires**

- Tous les sujets, tous les points de vue et les thèmes de l'actualité sont couverts;
- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Une sélection est effectuée parmi les sujets très couverts par l'édition;
- La priorité est accordée à la production québécoise;
- Le fonds est acquis selon le niveau de développement des collections des différents points de service;
- L'exactitude, l'actualité et l'impartialité des informations présentées sont examinées;
- Une nouvelle édition mise à jour, enrichie ou corrigée d'un ouvrage remplace l'édition existante en collection.

## 2. Livres pour enfants

Pour la littérature jeunesse, outre l'application des critères généraux de sélection, une vigilance particulière est apportée pour choisir une variété de documents adaptés aux intérêts et au niveau de développement et de lecture des différents publics cibles, soit le préscolaire et les trois cycles du primaire. La qualité des illustrations, de la langue et de la mise en page, l'exactitude des informations présentées et la pertinence des thèmes abordés sont examinées avec attention. Les œuvres qui contribuent à éveiller la créativité et à développer le sens critique chez les jeunes sont privilégiées.

## 3. Ouvrages de référence

L'ouvrage de référence se définit comme un document consulté de manière ponctuelle afin d'obtenir une réponse immédiate à une question précise ou de circonscrire un sujet avant d'entamer une recherche plus approfondie. Il comprend généralement une introduction, une table des matières, un glossaire ou un lexique et un index.

Les ouvrages sélectionnés sont essentiellement des dictionnaires, des encyclopédies, des répertoires, des guides, des lexiques, des atlas, des chronologies, des codes. Ces documents sont disponibles uniquement pour la consultation sur place.

## 4. Généalogie

D'envergure régionale, la collection de généalogie offre une variété d'outils de recherche disponibles pour la consultation sur place. Elle est composée principalement de répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures de la région, mais elle donne aussi accès à des ouvrages dont la couverture est nationale ainsi qu'à des ressources numériques spécialisées telles le **BMS2000**, qui met en commun des données généalogiques de 24 sociétés de généalogie du Québec, et le **Programme de recherche en démographie historique** de l'Université de Montréal.

Toutefois, les répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures des autres régions du Québec ou de l'extérieur du Québec ne sont pas acquis de même que les histoires de famille romancées.

## 5. Collections Trifluviana et Patrimoine local et régional

Les ouvrages traitant de Trois-Rivières et de la région et les ouvrages de fiction écrits par des auteurs de la région sont acquis de manière quasi systématique et sont regroupés en deux collections distinctes qui sont conservées à vie :

- Le ***Trifluviana***, une collection de circulation regroupant des œuvres d'imagination publiées sur support imprimé d'auteurs de Trois-Rivières et de la Mauricie. Cette collection comprend des romans, des nouvelles, du théâtre et de la poésie destinés à tous les publics (jeunes, adolescents et adultes). La collection comprend également des œuvres dont l'action se déroule principalement à Trois-Rivières, même si l'auteur n'est pas Trifluvien ou Mauricien;
- La collection ***Patrimoine local et régional*** regroupe des documents accumulés dans les bibliothèques de Trois-Rivières au fil des générations et qui constituent un héritage commun. Ces ouvrages, sur support imprimé ou numérique, relatent la vie de notre communauté sur tous ses aspects : historique, artistique, économique, religieux, intellectuel, etc. Il s'agit d'une collection de documents en consultation sur place destinés au grand public et au public spécialisé. Cette collection comprend les types de documents imprimés suivants : livres, revues, journaux, cartes, atlas géographiques et publications officielles. Les journaux ainsi que certains almanachs qui sont en très mauvais état seront retirés des collections lorsqu'ils seront disponibles en format numérique.

Toutefois, aucun statut particulier n'est accordé aux ouvrages publiés par les maisons d'édition de Trois-Rivières : leurs ouvrages sont acquis en tenant compte des critères précédemment mentionnés.

## 6. Revues et journaux

Les critères de sélection présentés pour les livres s'appliquent également pour le choix des revues et des journaux. Une sélection de près de 300 titres est offerte sur une variété de sujets. À qualité égale, la priorité est accordée à la production québécoise et aux titres en langue française.

## 7. Documents audiovisuels

### Disques compacts

- Tous les genres musicaux sont acquis selon la proportion de l'offre du marché : classique, jazz, blues, folklore, électronique, instrumental, musique de film, populaire français et anglais, western, bruitage, etc.;
- Les meilleurs vendeurs sont acquis et la priorité est accordée à la production québécoise;
- Toute langue est acceptée;
- Les disques EP (moins de huit plages audio) et les documents non distribués dans le circuit des disquaires ne sont pas acquis.

### DVD

La collection se compose principalement de films de répertoire, de séries télévisées et de documentaires, acquis selon les critères suivants :

- Films classiques, de répertoire, primés. Les cotes de l'organisme **Mediafilm** sont utilisées pour juger de la qualité de l'œuvre. De façon générale, les films de cote 1 à 4 sont acquis, soit : 1- Chef-d'œuvre, 2- Remarquable, 3 - Très bon, 4- Bon;
- Films dont la cote de qualité décernée par **Mediafilm** est 5 - Moyen, sont acquis s'il s'agit d'une adaptation d'un roman très populaire ou si le DVD fait partie d'un coffret ou d'une suite de films incluant des DVD de cote supérieure;
- En l'absence d'une cote de **Mediafilm**, la cote de qualité décernée par l'organisme **Internet Movie Database** est utilisée et sont acquis les films dont la cote est minimalement 7/10;
- Séries télévisées ayant un succès durable et reconnu et dont la cote de qualité décernée par **Internet Movie Database** est minimalement à 7/10;
- Documentaires sur des sujets prisés de la clientèle;
- Spectacles d'humour, principalement d'humoristes québécois;
- Quelques spectacles d'artistes francophones majeurs et les spectacles trifluviens;

- Oeuvres d'une durée minimale 40 minutes;
- Langues :
  - Français et sous-titres français;
  - Documents en anglais pour les films dont la cote de qualité décernée par **Mediafilm** varie de 1 - Chef-d'œuvre à 3 - Très bon ou pour des séries télé populaires dont la cote de qualité décernée par **Internet Movie Database** est minimalement 8/10.

## Livres audio

Le livre audio se définit comme un livre dont on a enregistré la lecture à voix haute. La collection destinée aux adultes se compose de romans et de documentaires populaires ainsi que de quelques œuvres littéraires classiques. Pour les jeunes, il s'agit essentiellement d'albums de fiction et, dans la majorité des cas, le livre audio est joint au livre imprimé.

## Jeux vidéo

La collection de jeux vidéo s'adresse aux enfants, aux adolescents et à la famille et est acquise selon les critères suivants :

- Plateformes : Wii, WiiU, Xbox360, XboxOne, Playstation3, Playstation 4; toute nouvelle plateforme très populaire auprès de la clientèle sera considérée;
- Public cible : enfants et famille, adolescents : seuls les jeux cotés E, E10<sup>++</sup>, T par **l'Entertainment Software Rating Board** (ESRB) sont acquis;
- Une variété de genres est offerte selon l'offre du marché : jeux de rôle, action et aventure, course automobile, sport, musique et danse, simulation et stratégie, mise en forme, entraînement mental;
- La cote de qualité décernée par des sites Web de référence spécialisés doit être d'au moins 7/10.

## 8. Jeux

La collection de jeux est destinée aux enfants de 6 mois à 12 ans. Sont privilégiés les jeux qui permettent le développement de l'enfant sous les aspects suivants :

- Motricité fine;
- Créativité et imagination;
- Mémoire et observation;
- Culture générale;
- En lien avec la littérature jeunesse.

Les jeux comportant de nombreuses pièces ou dont le niveau sonore est élevé ne sont pas acquis.

## 9. Ressources numériques

### Livres et revues numériques

Aux critères de sélection qui s'appliquent pour les livres et les revues imprimés s'ajoutent les critères suivants :

- Le livre doit être disponible sur la plateforme **PRETNUMERIQUE.CA**; cette plateforme permet aux lecteurs québécois d'emprunter des livres numériques en se branchant au site Web de leur bibliothèque.
- Le format ePub est privilégié au format PDF;
- Compte tenu des budgets limités, la collection comporte essentiellement des livres populaires pour adultes ou adolescents en langue française : romans, biographies, ouvrages pratiques, essais;
- La priorité est accordée aux ouvrages québécois;
- À l'exception de quelques revues numériques gratuites, les revues numériques doivent être disponibles sur la plateforme **ZINIO**.

## Publications officielles numériques

- Les critères utilisés pour les documentaires s'appliquent également pour la sélection des publications officielles;
- Une attention particulière est accordée aux documents sur la culture, la santé, l'économie, les affaires sociales et les statistiques;
- Les publications officielles du Québec sont sélectionnées à l'aide de la base de données **Publications numériques du Québec** disponibles sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et celles du Canada à l'aide de la liste hebdomadaire disponible sur le site **Publications du gouvernement du Canada**.

## Bases de données

En 2003, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les bibliothèques publiques du Québec ont mis sur pied un consortium d'acquisition de ressources électroniques (CAREQ) ayant pour mandat de négocier des licences collectives avec des fournisseurs de ressources électroniques, au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles pour les bibliothèques publiques québécoises. Ce mandat a été repris depuis par l'organisme **BIBLIOPRESTO**.

Les coûts d'acquisition des bases de données accessibles en ligne étant très élevés, seules les bases de données offertes par le consortium d'acquisition **BIBLIOPRESTO** sont acquises.

Les bases de données sont évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence du contenu en regard des besoins et des intérêts de la clientèle;
- Qualité de la présentation des informations;
- Public cible : grand public, tous les groupes d'âge sont considérés;
- Convivialité de l'interface, facilité d'utilisation;
- Accès simultané à plusieurs utilisateurs;
- Accès à distance;
- Interface en langue française;
- Statistiques d'utilisation : nombre d'accès, d'heures d'utilisation, d'utilisateurs distincts;
- Coût par accès;
- Exigences techniques relatives au support.



**TRÈS**  
Trois-Rivières

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

**JESSIE DAIGLE, chef de service**

Service des bibliothèques

1425, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368, Trois-Rivières, Québec G9A 5H3

Téléphone : 819 372-4645 poste 4622 • Courriel : [jdaigle@v3r.net](mailto:jdaigle@v3r.net)

[v3r.net](http://v3r.net)